



Province de Québec
MRC de Coaticook
Ville de Waterville

AVIS PUBLIC

EST PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE WATERVILLE, EN VERTU DES ARTICLES 105 ET 105.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, QUE :

Le rapport financier de la Ville de Waterville au 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du vérificateur, transmis en vertu de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes* seront présentés lors d'une séance ordinaire aux membres du conseil le 7 avril 2025 à compter de 19h.

Lesdits rapport financier et rapport du vérificateur seront par la suite déposés au bureau de la soussignée, sis au 170 rue Principale Sud à Waterville. Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau et en obtenir copie moyennant les frais exigibles.

Donné à Waterville, ce 4 mars 2025.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 4 mars 2025 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de mars 2025.

Directrice générale et greffière-trésorière